

ALEXANDRE BONNARD
JEAN-PAUL MAIRE
OLIVIER FREYMOND
JEAN-LUC TSCHUMY
JÉRÔME BÉNÉDICT
DOCTEURS EN DROIT
AVOCATS AU BARREAU

5, RUE DU GRAND-CHÊNE
CASE POSTALE 3633
1002 LAUSANNE 24 février 1997

PIERRE RAMELET
DOCTEUR EN DROIT
ANCIEN BÂTONNIER

CLAUDE REYMOND
PROFESSEUR HONORAIRE
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
ANCIEN PROFESSEUR ASSOCIÉ
A LA FACULTÉ DE DROIT DE GENÈVE

CONSEILS

Monsieur Denis ERNI
Fourchaux 16

2610 SAINT-IMIER

Monsieur,

C'est en ma qualité de membre - et avec l'accord - du Conseil de l'Ordre des avocats vaudois que je me permets de vous écrire. J'ai en effet appris que vous n'êtes pas satisfait de la manière dont votre cas a été traité par le Conseil de l'Ordre et que vous avez ouvert une procédure de poursuite dirigée contre l'ancien Bâtonnier Philippe Richard.

Il est vrai que l'examen du litige qui vous divisait d'avec Me Patrick Foetisch a pris du temps, mais vous me concéderez qu'il ne s'agissait pas d'un cas d'une simplicité évangélique. Il était au contraire très complexe et tenait plus de Machiavel que de l'Evangile. Je le sais d'autant mieux que c'est moi-même qui, après l'élection de Me Jean-Pierre Gross au Bâtonnat, ai repris l'instruction de cette affaire et ai été chargé de ce dossier jusqu'à la décision finalement prise par le Conseil de l'Ordre. Cela étant, et afin d'éviter que cette affaire ne s'envenime inutilement, je suis tout à fait prêt à vous rencontrer pour vous donner toutes explications utiles et tenter de répondre à vos éventuelles interrogations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul Maire, av.